

Béton préfabriqué : vers une 5^e année consécutive de baisse

■ L'activité s'est contractée de 2,7% à fin août ■ Les professionnels pâtissent de pratiques informelles de la part de grandes installations industrielles ■ L'association professionnelle dit avoir respecté ses engagements contenus dans le contrat de performance de la filière.

Le secteur du béton préfabriqué est à l'image de celui du BTP dans son ensemble. A fin août, la production de la filière a enregistré un recul de 2,7% par rapport à la même période de l'année dernière. Dans le même temps, la consommation de ciment a chuté de 4,9%. En volumes, «le secteur a consommé 742 000 tonnes de ciment contre 762 000 une année auparavant», précise Mehdi Maachi, président de l'Association marocaine de l'industrie de béton (AMIB). Le chiffre d'affaires dégagé, en recul également, s'est établi entre 4,5 et 5 MMDH à fin 2017 et ressortirait en baisse également en cette année.

La dynamique du secteur est tirée aussi bien par le segment résidentiel, dont notamment l'auto-construction, que par les travaux publics (assainissement, produits d'environnement, infrastructure...). Si l'activité du secteur est en recul, et ce, pour la 5^e année consécutive, c'est en raison de problèmes conjoncturels tels que l'essoufflement des mises en chantier concernant le segment du logement économique et social. De plus, «l'investissement public pose un problème. L'Etat a certes maintenu son rythme d'investissement, avec des montants représentant environ 32% du PIB ; mais les retards de paiement plombent l'activité de certaines sociétés. Ce



ments ont été achevés (nouveau entrants ou extension d'activité d'anciens dans d'autres villes). Certains professionnels ont même déjà entamé leur activité et donc créé des emplois et cela toujours dans l'attente d'une subvention de la part de l'Etat», se désole M.Maachi.

Des usines de béton préfabriqué dans les régions éloignées

Entre autres objectifs, l'Amib est décidée à travailler pour l'installation d'usines de béton préfabriqué dans certaines régions éloignées comme Errachidia, Laâyoune, ainsi que dans les régions du Rif. «Pour cela, nous avons demandé à l'Etat de céder des terrains à la location dans ces zones. Rien n'a encore été fait, à l'exception d'une convention signée à Agadir lors d'une visite royale dont ont profité quatre industriels», précise M.Maachi. Cette initiative serait favorable aux entreprises de taille moyenne, sachant que les grandes sont déjà installées dans les principaux axes du pays. Pour ces dernières, l'association déploie des efforts en vue de les pousser vers davantage d'innovation. Les petites entreprises bénéficient quant à elles de formations pour se structurer. Dans son plan d'action pour cette année, l'association a organisé cinq formations gratuites concernant aussi bien la production et la maintenance que la comptabilité, le contrôle de gestion... La 6^e est en cours de préparation.

qui se traduit par des difficultés de gestion de trésorerie des entreprises», déplore M.Maachi.

La progression de l'informel suscite des inquiétudes

En parallèle, le secteur pâtit lourdement des pratiques informelles et ce, de la part d'entreprises de grande taille. «Ce n'est pas la petite usine artisanale employant 3 ou 5 personnes qui grève le secteur, mais plutôt les grandes usines avec des installations industrielles de taille. Celles-ci consentent des investissements importants avec des machines d'environ 20MDH et, généralement, elles ont un pied dans l'ac-

tivité au noir et un autre dans le formel», explique notre source.

La profession pointe également du doigt la taxe spéciale sur le ciment de 150 DH/tonne qui pénalise lourdement l'activité, surtout que le principal concurrent du bloc en béton reste la brique rouge, qui, elle, n'est pas soumise à cette taxe. «Dans les logements sociaux par exemple, 70% des murs sont réalisés à travers la brique en terre cuite et 30% seulement en agglomérés. Et l'une des raisons pour laquelle les sociétés de construction optent pour la brique, c'est le prix additionnel à payer pour l'aggloméré», signale le président de l'Amib. Il faut noter que cette taxe représente 9 à 10% du prix de revient du bloc, répercuté évidemment sur le prix de vente. Pour faire face à ces problèmes, l'un des chantiers de l'Amib est la modernisation du secteur. L'une des réalisations est la mise en place en avril 2017, et pour la première fois, d'une norme relative à la poutrelle utilisée dans le plancher, en collaboration avec Imanor (Institut marocain de normalisation). L'association estime avoir respecté ses engagements tenus lors de la signature du contrat de performance en 2016 et qui

EN PLUS DES NOUVELLES MESURES ATTENDUES POUR LA RELANCE DU SECTEUR IMMOBILIER ET PRINCIPALEMENT LE LOGEMENT SOCIAL, LES INDUSTRIELS MISENT ESSENTIELLEMENT SUR LE LANCEMENT DE PRODUITS INNOVANTS QUI POURRAIENT SERVIR D'AUTRES SECTEURS

s'étend jusqu'à 2020 entre la fédération des matériaux de construction, le ministère de l'économie et celui de l'industrie. A ce sujet, l'Amib s'était engagée à consentir un investissement de 2 milliards de DH, de générer une valeur ajoutée de 400 MDH et de créer 2700 emplois. Pour sa part, l'Etat s'est engagé, entre autres, à financer les études du secteur et à subventionner une partie des investissements des industriels. «Jusqu'à présent, près de 75% des investissements

Une cartographie du secteur en préparation

Dans le contrat de performance de la filière, les parties signataires avaient prévu le financement d'une étude en collaboration avec l'Association professionnelle des cimentiers (APC) et la Fédération marocaine des matériaux de construction (FMC), concernant une cartographie des industriels du béton préfabriqué au Maroc. La dernière date de quelques années et n'est donc pas exhaustive. A cette date, 50% du financement ont été livrés par l'Etat et la fédération a reçu 2 réponses à l'appel d'offres lancé. L'étude devrait donc être entamée d'ici la fin de l'année ■

I.B.